

STAGES DE FOOT



U9 À U13
2010 À 2006

FILLES / GARÇONS

Du Lundi 18 Février au Vendredi 22 Février
Du Lundi 25 Février au Vendredi 1er Mars

* 60 € : 3 jours en 1/2 pension

* 95 € : 5 jours en 1/2 pension

* 10 € supplémentaire pour les non licenciés au club

Renseignements et inscription au Secrétariat du club

05 59 63 08 85

FICHE D'INSCRIPTION

SEMAINE 1

18 au 22 Février : 95 €

18 au 20 Février : 60 €

SEMAINE 2

25 Février au 1er Mars : 95 €

25 au 27 Février : 60 €

Merci de cocher l'option choisie

*** 10 € supplémentaire pour les non licenciés au club**

LE STAGIAIRE

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITE

TEL FIXE TEL PORTABLE

EMAIL

CLUB ACTUEL POSTE OCCUPE

DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche d'inscription dûment remplie.
- Fiche « conditions de stage » datée et signée (verso)
- Pour les non licenciés au club : **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du « SPORT EN**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame autorise mon enfant à participer aux activités proposées par les Genêts d'Anglet Football dans le cadre du stage de football.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM PRENOM

TEL FIXE TEL PORTABLE

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tenue football (Maillot, short, chaussettes, protèges tibias, crampons, bidon)

Tenue de rechange pour activités + tennis propre, affaires de douche, survêtement

Tenue de pluie (coupe vent)

Anglet, le/...../2019

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

PROGRAMME DE LA SEMAINE

- 8h30 à 9h00: Accueil + Petit déjeuner
- 9h30 à 11h00: Entraînements
- 11h15 à 11h30: Douche + temps libre
- 12h00 à 13h00 : Repas
- 13h00 à 14h00 Temps libre
- 14h00 à 16h30: Matches de Football sous forme de tournoi.
- 16h30 à 17h00: Douche
- 17h00 à 17h30 Goûter + départ stagiaires



OBJECTIF DU STAGE

- En plus de sa mission éducative, assurée par un encadrement formé et compétent, le club s'engage durant le stage à enseigner le Football dans le respect des règlements et de la politique fédérale tout en cultivant l'esprit sportif.

LE CLUB S'ENGAGE A

- Assurer la sécurité des licenciés durant les horaires de fonctionnement du stage,
- Donner la meilleure formation possible en matière technique, physique et morale,
- Mettre à disposition des installations permettant de respecter les règles élémentaires d'hygiène,
- Assurer la qualité et le service de la restauration (repas chaud).

SOUS LA TUTELLE DE SES PARENTS, LE JOUEUR(EUSE) S'ENGAGE A

- Respecter l'ensemble des personnes intervenant durant le stage (éducateurs, dirigeants, parents),
- Respecter lors des rencontres jouées, l'arbitre, ses partenaires et ses adversaires,
- Participer et être ponctuel,
- Prendre le plus grand soin des installations, du matériel et des équipements mis à sa disposition,
- A venir avec sa tenue de football ainsi qu'une tenue complémentaire pour les autres activités,

LES PARENTS S'ENGAGENT A

- Accompagner leur enfant le matin entre 8h30 et 9h00 sur le lieu du stage,
- S'assurer de la présence de l'encadrement avant de repartir,
- Récupérer leur enfant entre 17h30 et 18h00 sur le lieu du stage,
- Respecter les horaires de début et fin de journée,
- Prévenir l'encadrement en cas d'absence ou de retard.

OBSERVATIONS

- La responsabilité des Genêts d'Anglet Football ne pourra être engagée hors horaires établis.

CONDITIONS FINANCIERES

- Le montant comprend les frais de matériel, de repas, goûters et d'activités, d'encadrement par du personnel diplômé et la Responsabilité civile du club. Le paiement s'effectue lors de l'inscription de l'enfant par chèque à l'ordre des Genêts d'Anglet Football.
- Désistement de la part des Genêts d'Anglet Football dans le cadre d'un nombre inférieur à 30 stagiaires : remboursement des inscriptions.
- Désistement de la part du stagiaire : celui-ci doit intervenir 12 jours avant le début du stage, passé ce délai aucun remboursement des frais d'engagement ne sera effectué.

Anglet, le/...../2019

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »